

# Masseurs-kinésithérapeutes : une plateforme d'accompagnement pour les contentieux



© 2021 Les Echos Publishing

Notifications d'indus, de contrôle médical ou administratif, SASCR0M, notification de commission de pénalités... Les kinés peuvent recevoir de nombreux types de notifications de la part de la Sécurité sociale. Chacune d'elles est particulière et nécessite de posséder des connaissances spécifiques pour comprendre les textes et les démarches qui y sont associées. Afin d'aider les praticiens dans ces procédures, la FFMKR a signé un partenariat avec Santéjuris pour mettre en place une plateforme d'accompagnement appelée Expertale.

## Un accompagnement gratuit ou sur devis

Concrètement, le kiné qui souhaite se faire aider doit remplir, sur cette plateforme, un formulaire permettant d'expliquer sa situation. Il sera ensuite recontacté dans les 10 jours ouvrés et sera informé de la suite à donner à son dossier, notamment s'il y a lieu de procéder à une expertise ou non. S'il n'y a pas d'expertise à réaliser, le dossier sera transmis à un accompagnateur qui aidera le praticien dans la procédure contentieuse. Cet accompagnement est gratuit pour

les adhérents de la fédération. En revanche, si une expertise est nécessaire, le praticien recevra les coordonnées d'un expert qui s'occupera du dossier, ainsi qu'un devis.

Pour en savoir plus, cliquer [ici](#)

© 2021 Les Echos Publishing